



Sanctions pénales ou non ?

Par **Laurent4785**, le **29/12/2020 à 16:40**

Bonjour,

J'ai repris contact récemment avec l'une de mes ex simplement pour prendre de ses nouvelles et lui faire mes excuses sur mon mauvais comportement que j'avais eu avec elle il y a des années en arrière (bien 4 ans) : je l'avais insultée plusieurs fois pour diverses raisons. On ne se parlait plus jusqu'à maintenant ou, en tout cas, très peu et ce peu de fois je l'ai insultée mais on est resté un bon moment sans contact. On a mis les choses au clair et elle a décidé de plus me parler de manière définitive, ce que je conçois et respecte totalement, mais peut-elle me créer des histoires, pénalement parlant, juste pour les insultes que je lui avais envoyées il y a quelques années ? car c'est le genre de personne à essayer d'attirer des ennuis aux autres, par n'importe quel moyen, pour essayer d'aller jusqu'au tribunal et obtenir des dommages intérêts des choses comme ça...

Désolé pour le caractère futile de l'histoire.

Merci et cordialement.

Par **Laurent4785**, le **29/12/2020 à 17:55**

des réponses?

Par **Laurent4785**, le **29/12/2020 à 19:17**

73 vues aucune réponses

Par **jodelariege**, le **29/12/2020 à 19:37**

bonsoir

peut être que personne n'a de réponse à votre question.....comment savoir ce que peut faire votre ex 4 ans après les faits?

et si elle n'a rien fait depuis 4 ans pourquoi ferait elle quelque chose maintenant? il s'est passé quelque chose de nouveau?

Par **Laurent4785**, le **30/12/2020** à **03:14**

la seule chose nouvelle c'est le fait qu'on se soit reparlé et que subitement elle a voulu couper les ponts simplement.

mais vis à vis des faits, je risque véritablement quelque chose pénalement parlant?

Par **Tisuisse**, le **30/12/2020** à **06:17**

Bonjour,

Si en 4 ans, aucune procédure n'a été intentée contre vous, les faits sont prescrits, vous ne risquez rien.

Mais aussi, pourquoi diantre, avez-vous repris contact avec elle ? c'est se jeter dans la gueule du loup, c'est donner un bâton à l'ennemi pour se faire battre ?

Par **Laurent4785**, le **30/12/2020** à **14:22**

non on simplement que je voulais prendre de ses nouvelles et présenter des excuses simplement

les faits sont prescrits, les insultes vousparlez? c'est prescrit au bout de combien de temps?

Par **jodelariege**, le **30/12/2020** à **16:16**

.....<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/injure>.....

Par **Laurent4785**, le **30/12/2020** à **22:11**

d'accord merci même si j'ai eu des contacts avec cette personne plusieurs fois (1 fois ces derniers jours, 1 fois en avril et une fois en 2018 et 2019) c'est pas du harcèlement? c'est ce que cette personne prétendrait même si bon je pense que non mais bon.. elle cherche à me nuire par tout les moyens